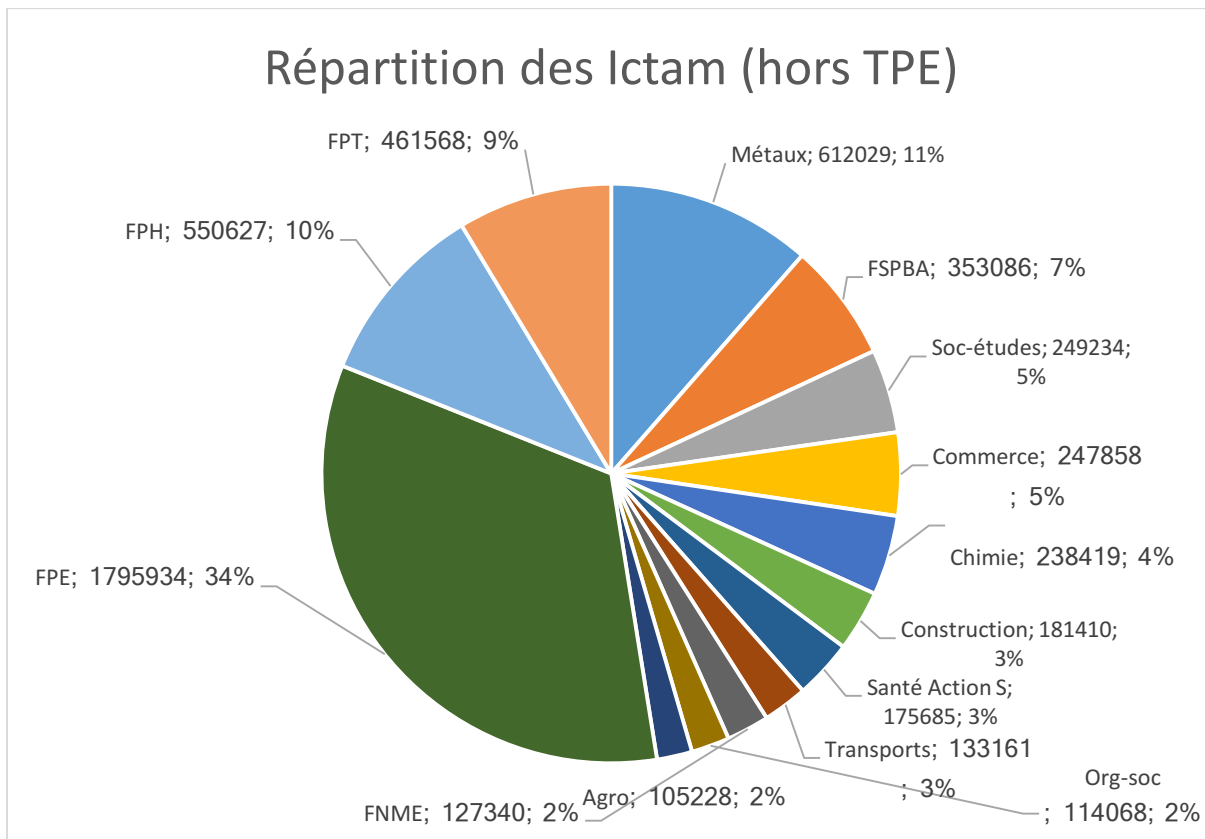


Fiche 2. Nos forces organisées au service de la satisfaction des revendications et d'un changement de société

- 02-02 Nous comptons 79 895 affilié.e.s en 2018, soit 342 de moins par rapport à 2016. Mais ils ne représentent pas la totalité des ICTAM de la CGT, puisque l'affiliation à l'Ugict-CGT n'est pas automatique et rencontre de nombreuses difficultés.
- 02-03 Parmi les affilié.e.s Ugict-CGT
- 12 % ont moins de 35 ans. L'âge moyen de nos affilié.e.s est de 48 ans.
 - 38 % sont des femmes.
 - Sur 24 526 bases répertoriées dans CoGiTiel avec au moins 1 adhérent.e ICTAM (actif.ve), 9 595 ont effectué un règlement à CoGÉTise en 2018 « Ugict ».
 - 1/3 des syndiqué.e.s ont moins de 5 ans d'adhésion.
- 02-04 **De plus en plus d'ICTAM mais de moins en moins d'organisations spécifiques**
- 02-05 L'Ugict-CGT souffre d'un manque de structuration et donc de forces militantes pour aller au contact des ICTAM et pour mener la bataille des idées.
- 02-06 Dans la dynamique du 52^e Congrès confédéral et des décisions de notre précédent congrès, et à partir de l'état des lieux, nous devons faire de ce nouveau mandat un temps important pour améliorer notre organisation et nos pratiques de qualité de vie syndicale.
- 02-07 Comme rappelé dans le document du 52^e Congrès confédéral « *S'il n'y a pas de modèle, il y a des conditions indispensables pour permettre d'avoir une CGT qui organise massivement toutes les composantes du salariat :*
- 02-08 - *la prise en compte des aspirations et du rapport spécifique au travail, l'autonomie pour définir les revendications et les modes d'action.*
- 02-09 - *Construire les convergences.*
- 02-10 *Il nous faut garantir à tout.e syndiqué.e ICTAM, la possibilité, au niveau de son syndicat, de sa profession ou de son territoire, de disposer d'un cadre d'organisation spécifique. [...]. Il nous faut travailler au renforcement des unions fédérales ICT et à la mise en place d'au moins un référent.e ICTAM dans chaque organisation. »*
- 02-11 D'un point de vue professionnel, l'état des lieux est hétéroclite, inquiétant et l'autonomie de nos Ufict est fragilisée. À titre d'exemple :
- 02-12 - deux Ufict sortent du lot sur plusieurs critères : moyens dédiés, nombre de syndicats spécifiques pour mener l'activité auprès des ICTAM, capacité à présenter des candidat.e.s dans les 2^e et 3^e collèges, résultats électoraux, taux de syndicalisation et d'engagement des ICTAM dans les actions : l'Ufict de la Fédération CGT Mines-Énergie et l'Ufcm de la Fédération CGT des Cheminots. Ces dernières années, leur nombre de syndicats spécifiques a cependant baissé. L'Ufict CGT des Services publics quant à elle dispose bien d'une autonomie, de moyens et d'un budget propre, cependant l'organisation en syndicats spécifiques est fortement questionnée.
- 02-13 - Deux fédérations rayonnant exclusivement sur des ICTAM (enregistrées très majoritairement au collège « Autre » dans les Cerfa des élections), disposent également de résultats électifs remarquables : Fédération CGT des Officiers de la Marine marchande et Fédération CGT des Journalistes. L'ensemble des ICTAM de leur périmètre est donc du coup exclusivement organisé dans des syndicats spécifiques.

- 02-14 - Les autres Ufict ne disposent pas toujours de budget propre et comptent peu (voire pas) de syndicats spécifiques, la grande majorité des ICTAM sont donc isolé.e.s dans des syndicats généraux souvent sans même de section ICTAM (Ufict Métallurgie, UFEC Commerce, Ufmict Santé Action sociale, Ofict Équipement...). L'UFC FAPT a la particularité de rayonner sur le 3^e collège avec des sections cadres dans les syndicats départementaux FAPT, dont certaines sont à réactiver..
- 02-15 - Quelques Fédérations ont fait le choix de transformer leur Ufict en collectif sans budget spécifique, ni syndicat, ni congrès, comme par exemple la Chimie.
- 02-16 - Peu d'entre elles disposent d'un accès aux données de leurs adhérent.es ICTAM, à un journal papier et/ou numérique et/ou newsletter.



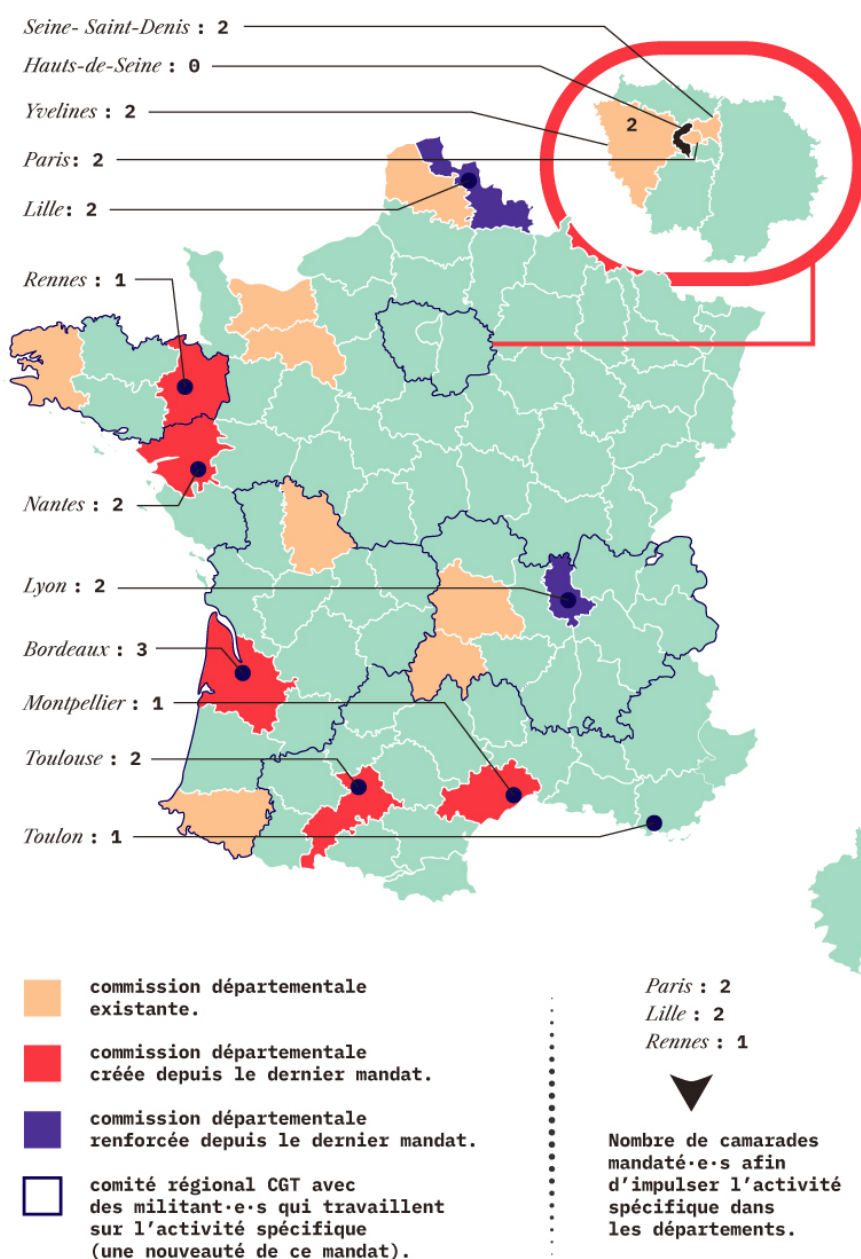
Légende Direction générale du travail

02-17 **Sur le périmètre territorial le bilan fait apparaître également de nombreuses difficultés**

02-18 Sur les 17 aires urbaines prioritaires que nous avons identifiées à l'occasion de notre dernier congrès, seulement 9 disposent aujourd'hui d'un.e animateur.trice, ou collectif, ou vraie commission départementale Ugict-CGT.

02-19 Cependant, la dynamique territoriale donnée par notre précédent congrès a permis une amélioration significative (5 nouvelles Commissions départementales : 33, 31, 44, 35, 34, et 2 ont été renforcées 69 et 59) et une meilleure prise en compte des enjeux territoriaux spécifiques, non seulement dans l'Ugict, mais également dans toute la CGT (*participation de l'Ugict-CGT aux journées d'été de Courcelle en 2019 sur les questions de représentativité, questions prégnantes dans les points QVS et élections professionnelles, et intégration de la résolution du congrès de l'Ugict au 52^e Congrès confédéral...*).

02-20 Ces avancées organisationnelles sont autant de points d'appui pour déployer l'activité spécifique territoriale.



02-21 La seconde difficulté (et qui aggrave la première), réside dans le fait qu'une partie, de plus en plus importante, de nos militant.e.s CGT sont ICTAM, mais n'ont pas d'activité spécifique.

- 02-22 Il s'ensuit que l'activité spécifique est de plus en plus déléguée à l'Ugict Il faut travailler à ce que l'Ugict et ses Ufict ne deviennent pas des syndicats nationaux tant sur le champ revendicatif que sur le champ de la qualité de vie syndicale. C'est une responsabilité à part entière de chaque syndicat CGT. D'autant que les lieux de décisions des entreprises/administrations s'éloignent de plus en plus des sites de production. Nous devons en tenir compte et rester au plus près des populations ICTAM. Il est donc primordial de développer des bases pour permettre aux syndiqué.e.s ICTAM de se réunir afin de déterminer leurs revendications et les luttes pour les gagner.
- 02-23 Ce déficit de Qualité de vie syndicale et de prise en compte du spécifique dans les syndicats de proximité engendre un quiproquo qui prend de l'ampleur dans notre CGT et qui pourrait se traduire par : il faut contacter l'Ugict-CGT ou il faut orienter à l'Ugict-CGT. Il s'ensuit deux problèmes :
- 02-24 - le renoncement des syndicats à syndiquer les ICTAM dans les entreprises et administrations au motif que ce ne serait pas de leur responsabilité, qu'ils n'auraient pas les moyens de le faire, que cela poserait trop de problèmes... Ces difficultés sont inacceptables et contre-productives dans une organisation qui souhaite organiser la masse et qui a objectivement su le faire, par le passé, forte de son siècle d'histoire. L'Ugict-CGT est une organisation d'organisations. Elle n'a pas pour vocation de syndiquer en direct, mais bien de coordonner l'activité des ICTAM *via* leur syndicat et en coordination avec les Ufict et les Commissions départementales.
- 02-25 - Le renoncement à organiser les ICTAM syndiqué.e.s pour une construction démocratique et convergente de l'activité revendicative affaiblit le front de classe.
- 02-26 Ce tableau ne serait pas complet si nous n'ajoutions pas le constat inquiétant de disparition en grand nombre de syndicats spécifiques dans des organisations historiques, et d'attaques contre la plupart de nos Ufict. De fait, cela engendre une perte sèche de militant.e.s des 2^e et 3^e collèges / catégorie A ou B et d'activité spécifique, puis *in fine* une perte de savoir-faire (*pas de réunions, d'expressions ICTAM, de formations spécifiques, de plans de travail...*).
- 02-27 Bref, pas d'activité spécifique. D'autant que la suppression de syndicats Ugict n'entraîne pas automatiquement le transfert des adhérent.e.s vers une autre structure CGT.
- 02-28 Prenons pour exemple un syndicat de l'Ufmict-CGT de la Santé, qui après sa dissolution a vu ses 90 Mict (médecins, ingénieur.e.s, cadres et technicien.ne.s) partir orphelins de structure spécifique, et seulement 10 d'entre eux accepter le transfert vers le syndicat CGT restant. *A contrario*, et toujours dans la même branche professionnelle, la création d'un syndicat Ufmict-CGT Santé a engendré l'adhésion de 25 Mict.
- 02-29 Ces problématiques de fond sont dues au fait que la plupart de nos Unions fédérales et Commissions départementales sont affaiblies par manque de moyens humains, de transmission de savoir-faire et de compétences et d'autonomie.
- 02-30 Elles ont de grosses difficultés à travailler la coordination des syndicats (quand ils existent) et les sections (quand elles ont un.e animateur.trice) et ne peuvent pas fonctionner par manque d'autonomie, de décision et de moyens.
- 02-31 **Il n'y a pas de modèle unique d'organisation de l'activité spécifique ou de bons ou mauvais élèves, mais l'Ugict-CGT affirme qu'il existe des conditions minimales pour que l'activité fonctionne bien ! Il faut des moyens (*humains, financiers, organisationnels*) pour permettre d'organiser les ICTAM.**
- 02-32 **Il y a besoin, partout où l'on est présent, que ce soit dans des syndicats généraux, des syndicats spécifiques, des collectifs, des sections, que l'activité revendicative spécifique soit organisée de façon pérenne. En outre, l'existence de syndicats spécifiques est un levier pour le déploiement territorial.**

02-33 « Le collectif de direction » doit pouvoir disposer de toute l'autonomie et de la réactivité nécessaire à la prise de décisions. En effet, autonomie n'est pas indépendance et spécifique n'est pas catégoriel.

02-34 La CGT conçoit l'activité spécifique comme un travail permanent de convergence revendicative entre les différentes composantes du salariat. La question du « travailler ensemble » est vitale ! L'enjeu est de réussir à construire un état d'esprit constant du « militer ensemble dans la CGT » (*plans de tournées, tournées mixtes, formations syndicales, prises de décisions conjointes à partir d'un réel travail de convergence...*).

02-35 Nos priorités collectives

02-36 Le développement de l'organisation de l'activité ICTAM est une résolution confédérale qui engage toute la CGT.

02-37 Nous prenons les engagements suivants :

02-38 - devant l'enjeu que représentent les ICTAM, nous devons, à partir d'un état des lieux précis de nos périmètres, identifier les zones à forte densité et assurer une présence CGT spécifique de proximité avec pour objectif à terme de créer un ou des syndicats spécifiques aux ICTAM.

02-39 - Nous devons aider les Unions départementales et les Fédérations, les collectifs confédéraux (« Élections », « Déploiement »...) à faire le travail d'identification et de déploiement nécessaire pour gagner un meilleur maillage territorial et professionnel spécifique. Ce travail doit se faire *via* les Ufict et Commissions départementales existantes (*et cela suppose de les renforcer, de renforcer leurs moyens*), mais également avec les camarades ICTAM dans les organisations qui ne disposent encore pas d'outil spécifique.

02-40 - Impulser dans les orgas de l'Ugict-CGT des activités par collègue et par métier.

02-41 - Impulser dans les Ufict et Fédérations l'animation d'un Collectif « Cadres supérieur.es et dirigeant.es », voire d'un syndicat d'accueil. De même, au niveau de l'Ugict-CGT nationale, il nous faut redynamiser l'activité du collectif « Cadres supérieur.e.s et dirigeant.e.s » pour animer cette activité au niveau interprofessionnel et en complément de nos Ufict, et la création d'un syndicat interprofessionnel pour accueillir celles et ceux qui ne peuvent l'être (pour l'instant) dans leur fédération.

02-41 bis

- Renforcer la formation Ugict-CGT sur la Vie syndicale et la centrer sur trois stages :
 - « Les ICTAM dans la CGT : pourquoi ? Comment ? »
 - « Gagner les élections dans les 2^e et 3^e collèges ». Ce module devra pouvoir être adapté aux besoins des Ufict pour personnaliser et accélérer son déploiement
 - « Être responsable Ugict-CGT ».

02-41 ter

- Travailler avec les Ufict pour mutualiser les formations sur la vie syndicale.

02-42 Au niveau des territoires

02-43 - Impulser la création de Commissions départementales Ugict-CGT en priorisant les territoires à forte densité d'ICT qui n'en ont pas encore, afin de mieux imbriquer et rendre possible la convergence de l'activité spécifique et générale et de développer la syndicalisation sur le territoire.

En se dotant d'une Commission départementale animée par un.e référent.e formé.e et membre de la commission exécutive de l'Union départementale, l'Union départementale se dote d'un collectif qui

travaille des plans de tournées spécifiques, tournées mixtes, formations syndicales, prises de décisions conjointes à partir d'un travail de convergence...).

Les Unions départementales, en lien avec les syndicats, ont donc un rôle essentiel à jouer pour aider les Commissions départementales à obtenir des moyens de fonctionner.

Le 52^e Congrès confédéral a décidé « *d'intégrer davantage la nécessité de déployer l'activité spécifique dans les formations syndicales* ». Les Commissions départementales ont donc pour mission d'impulser, en lien avec les collectifs « QVS » des Unions départementales, l'organisation des formations « Les ICTAM dans la CGT, pourquoi ? Comment ? » et l'intégration dans les formations 1^{er} niveau « Organisation », « Trésoriers » d'une partie sur le syndicalisme spécifique.

02-44 - Mettre en place dans chaque Comité régional un.e référent.e Ugict-CGT afin de veiller aux enjeux spécifiques régionaux, de coordonner et impulser l'activité syndicale spécifique sur les questions d'intérêt spécifique régional..

02-45 **Au niveau des professions**

02-46 Nos Ufict doivent être renforcées et disposer de l'autonomie et de moyens permettant de développer notre activité chez les ICTAM, conformément à nos statuts confédéraux, pour permettre aux ICTAM de construire leurs revendications, de s'organiser et de définir les modes d'actions et de luttes pour obtenir satisfaction.

02-47 Les liens réguliers et l'intégration des Ufict dans les collectifs de direction avec les Fédérations doivent permettre de travailler plus et mieux les convergences d'intérêts entre catégories.

02-48 **Au niveau des syndicats**

02-49 Faire vivre notre Charte de Vie syndicale qui précise que ce sont les syndiqué.es concerné.e.s qui doivent décider de la manière dont s'organise l'activité y compris spécifique.

02-50 Dans le même ordre d'idée, ils et elles doivent être consulté.e.s dans la constitution des listes aux élections professionnelles dans leur collège.

02-51 Créer des syndicats ICTAM territoriaux multiprofessionnels ou professionnels pour accueillir les isolé.e.s en raison de l'absence de syndicat dans l'entreprise sous la responsabilité des Unions départementales et Fédérations concernées. Il s'agit de permettre à tous les syndiqué.e.s ICTAM de bénéficier d'une qualité de vie syndicale adéquate et donc d'une activité spécifique.

02-52 - Présenter à tous les niveaux les enjeux de la syndicalisation et de l'activité syndicale chez les ICTAM (depuis les syndicats locaux jusqu'à la Confédération).

02-53 -:

--«».

--«».

02-54 --«».-.

02-55 - Favoriser la démocratie syndicale en utilisant les outils numériques si cela permet d'impliquer plus et mieux les camarades à nos réunions.

02-56 - Repenser nos réunions en présentiel pour les rendre plus dynamiques et moins verticales en favorisant la remontée de parole de toutes et tous, notamment en utilisant les méthodes de l'éducation populaire qui nous ont accompagnés pendant la préparation et la tenue de notre congrès.